

**MAIRIE DE MARTEL
CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal de la séance du jeudi 20 octobre 2022
Approuvé en séance du conseil municipal du 8 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 12 Votants : 18

L'an deux mil vingt-deux et le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 15 octobre 2022 adressé par le maire Raphaël DAUBET et sous la Présidence de Monsieur Raphaël DAUBET, Maire.

PRESENTS : DAUBET Raphaël - maire, LEVET Michel - 4ème adjoint, COUMES Sylvie- 5ème adjointe, VERGER Colette, MORDRET Jacques, HENON Christine, MONIER Marianne, GUINOT Christophe, GIL Olivier, ARESTIER Jérôme, VERGNES Frédéric, Christian FAGES

EXCUSES :

Michèle FOURNIER-BOURGEADE donne pouvoir à Raphaël DAUBET
Yannick OUBREYRIE donne pouvoir à Frédéric VERGNES
Marie-France SOURZAT donne pouvoir à Sylvie COUMES
Sandrine BERGOUIGNOUX donne pouvoir à Christine HENON
Jean-Pascal TESSEYRE donne pouvoir à Christian FAGES
Pierre VERDIER donne pouvoir à Jacques MORDRET

ABSENTS : Madeleine CAYRE

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Olivier GIL est désigné à l'unanimité des présents et représentés.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

3. MODIFICATION DE COMPOSITION DE COMMISSIONS EXTRAMUNICIPALES

Monsieur le Maire fait part de la demande de M. Jérôme Gouygoux de se retirer, faute de disponibilités, des commissions « Développement durable » et « Voies vertes et cheminements doux ». Il souhaite intégrer la commission « Voirie et chemins de randonnée ».

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

4. TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES DE TOUSSAINT 2022

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs des animations programmées par l'accueil de loisirs pour les vacances de la Toussaint comme suit :

- Sortie Ti goui goui : 10€
- Sortie Grottes de Presque : 8€

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

5. ATTRIBUTION SUBVENTION – VOYAGE SCOLAIRE – COLLEGE DES 7 TOURS

Monsieur le Maire soumet au Conseil la demande de subvention du collège des sept tours pour une classe de neige des 4èmes. Cette subvention, en complément d'autres actions menées par le collège pour récolter des fonds, diminuerait le reste à charge

des familles. Ce séjour dans les Alpes inclut des cours de l'école française de ski et devrait permettre en une semaine d'obtenir le niveau 1ère étoile. Il est chiffré à 428,66 € par enfant.

Quinze élèves de Martel sont concernés. Certaines des autres communes sollicitées ont décidé d'attribuer une aide de 50 € par enfant.

Sur cette base, la participation de Martel s'élèverait à 750 euros.

M. Gil remarque que c'est la première demande de subvention sur une sortie scolaire et qu'il pourrait y en avoir d'autres.

M. le Maire répond que le reliquat de l'enveloppe votée en 2022 pour les subventions permettrait cette participation. Il conviendra cependant de définir une ligne de conduite pour le traitement de ce type de demandes : soit traiter les demandes jusqu'à épuisement des crédits, soit fixer des critères d'aides, soit aider chaque année une seule classe. Il n'est pas possible de financer tous les niveaux, d'autant que les écoles peuvent également solliciter des financements.

Monsieur le Maire propose de discuter avec les élus du RPI sur une harmonisation des aides apportées par les communes aux sorties scolaires du collège et des écoles et de participer cette année à hauteur de 50 € par élève concerné à la classe de neige des 4èmes.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

6. PROMESSE D'ACQUISITION – CREATION VOIE VERTE MALEPIQUE

Monsieur le Maire rappelle la demande de terrain faite à Cauvaldor pour la création d'un cheminement doux assurant aux piétons et cyclistes une liaison sécurisée entre le lotissement de Malepique et la maison de santé. Il présente la promesse d'acquisition immobilière proposée par Cauvaldor pour l'achat d'une bande de 4 mètres de large totalisant 2429 m² au prix estimé par le Domaine de 2,56 €/m², soit 6 218 € HT.

Les travaux de terrassement pour la création du chemin ont été chiffrés à 20 000 €. Monsieur le Maire précise que c'est un projet qui pourrait être mis en œuvre rapidement et qui peut bénéficier de subventions à hauteur de 80 % (acquisition et travaux).

Il précise que la vente correspondante sera validée au conseil communautaire de novembre.

Il soumet au vote l'achat à Cauvaldor de la bande de terrain nécessaire à la création du cheminement doux.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

7. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) – SERVICE DE L'EAU POTABLE – SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU CAUSSE DE MARTEL ET DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE (SMECMVD)

M. Levet présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2021 transmis pour information du Conseil par le SMECMVD. Il rappelle que les contrats de trois territoires arrivent à échéance au 31/12/2022 : Eaux du Doubs, Moyenne Vallée de la Dordogne et Région de Martel. Une consultation pour délégation de service public a été lancée. Celle-ci prévoit l'intégration du territoire du Blagour au 1^{er} janvier 2024, échéance de son contrat actuel, et celle de Floirac en 2023.

Les volumes prélevés sur les différentes sources baissent en moyenne de 2,24 %, tendance depuis 2012 qui peut être liée à l'amélioration du rendement sur certains secteurs.

La facture type 120 m³ s'élève à 360,79 € TTC pour le territoire du Blagour, 352,35 € pour celui des eaux du Doubs, 359,57 € pour la région de Martel et 323,23 € pour la Moyenne Vallée de la Dordogne.

Les recettes sont stables pour le syndicat sur les deux derniers exercices. Celles de l'exploitant sont en légère hausse et la composante coût de l'électricité intégrée dans la formule de révision annuelle des prix fait craindre des hausses futures.

Sur l'aspect qualité de l'eau, des analyses sont régulièrement effectuées par l'ARS et témoignent d'une eau conforme.

8. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) – SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SYDED DU LOT

M. Levet présente le rapport sur la qualité du service assainissement 2021. Il rappelle que le nouveau contrat de délégation est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Des prélèvements sont effectués tous les mois par l'ARS et des réunions trimestrielles sont organisées avec la Saur et le Syded pour le suivi du service.

La facture pour une consommation type de 120 m³ fait apparaître un coût de l'assainissement de 2,67 €/m³.

Suite aux renégociations du contrat de délégation la part du délégataire diminue (-5,99 %) alors que celle de la collectivité augmente (+33,90 %).

Monsieur le Maire soumet le rapport à l'approbation du Conseil

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

9. TARIFS SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Monsieur Levet remarque que le délégataire, dans l'attente des indices concernant le coût de l'électricité, n'a pas encore voté ses tarifs.

Il présente la simulation d'augmentation de la part « collectivité » allant de 0 à 4% établie par le syded. Ce dernier attire l'attention de la commune sur le risque de forte augmentation de l'indice électricité avec un impact lourd pour les usagers.

M. Fages remarque que financer le service par une augmentation reviendra au final moins cher à l'usager que de recourir à l'emprunt. Après débats Monsieur le Maire soumet au vote une hausse de 3 % de la part « collectivité », soit une augmentation de 41,02 à 42,25 € du coût de l'abonnement et de 1,0138 à 1,0442 du coût du m³.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

10. DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire propose au conseil d'effectuer des ajustements de crédits par le biais des décisions modificatives suivantes :

DM n° 9 : 11 172,96 € de crédits à ouvrir et à réduire en section investissement

DM n° 10 : 1 568,28 € de crédits à ouvrir et à réduire en section fonctionnement

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

11. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Conseil municipal jeunes - C. VERGER informe le conseil de l'appel à candidatures pour renouveler les 19 membres du conseil (7 des classes élémentaires et 12 des classes de collège et lycée). L'élection du maire et de deux adjoints est prévue le 17 décembre. Le CMJ participe cette année à une collecte de jouets au profit du secours populaire à l'occasion « d'un Noël à Martel ».

Composteurs - C. VERGER : le Syded a réparé les composteurs au collège et remplacé le composteur du jardin partagé. Il est nécessaire d'assurer un suivi des composteurs (surveillance, brassage, vidage...) mais elle ne peut pas l'assurer toute seule. A partir de fin 2023 le compostage sera obligatoire et il faudra trouver un point de stockage et travailler à la gestion de ces équipements.

Qualité de l'air - C. Verger fait part de la question d'administrés concernant les mesures de qualité de l'air dans la commune : N. Dena répond que les seules obligations concernent les écoles. Des analyses ont été effectuées et montrent des résultats conformes.

Garage Chanon - C. Fages s'enquiert de l'avancement du dossier : M. le Maire précise que ce bien est en cours d'acquisition par l'EPF Occitanie (Etablissement Public Foncier). Il travaille avec la cheffe de projets petites villes de demain, avec l'appui de Cauvaldor et du bureau d'étude AID, au cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI). L'objectif est de cibler au mieux, au regard de la configuration des lieux et des besoins de la population, le type de commerce qui pourrait être accueilli. Il précise que sur l'AMI VVF, 9 dossiers ont été retirés.

Communication - J. MORDRET : la commission communication a actualisé le livret d'accueil recensant les services, commerces, associations de la commune et présentant les principales festivités. 200 exemplaires papier ont été édités et une version numérique sera mise en ligne. En réponse à M. Levet, M. Mordret confirme que la version en ligne sera régulièrement actualisée.

Monsieur le Maire remercie M. Mordret et la commission pour la qualité du travail accompli.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire

Raphaël DAUBET

Le secrétaire de séance

Olivier GIL